

DeveloPassion SPRL

Conditions générales v1 (2019-01-07)

1. Informations générales

DeveloPassion SPRL, ci-après dénommé DeveloPassion, est une société de droit belge dont le siège social se trouve au 193 rue des Masnuy à 7050 Jurbise. DeveloPassion SPRL est inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0717.561.755.

2. Champ d'application et mises à jour

Toutes les activités, relations contractuelles et prestations de DeveloPassion SPRL sont régies par les conditions générales, décrites ci-dessous à l'attention de ses clients.

Tous les clients de DeveloPassion sont censés avoir pris connaissance de ces conditions générales et les accepter sans réserve.

Le cadre contractuel entre DeveloPassion SPRL et ses clients est déterminé par les présentes conditions générales, un éventuel contrat et les offres s'y rapportant. La dérogation aux règles dictées par le présent document n'est uniquement possible que par la constitution écrite d'un contrat ou d'une offre acceptée sans réserve ou contresignée par un administrateur de DeveloPassion. Pour toutes les matières qui ne sont pas abordées par le contrat et/ou les offres, ces présentes conditions générales continuent à s'appliquer.

Si le client possède également des conditions générales, ce sont les présentes conditions générales qu'il conviendra de faire primer.

Les accords qui pourraient déroger à une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales remplacent uniquement la (les) clause(s) en question. Les autres clauses demeurent pleinement d'application.

DeveloPassion se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. La seule version des conditions générales à considérer comme actuelle et valable est celle disponible sur le site Web officiel de DeveloPassion: <https://www.developassion.be>

3. Confidentialité

Chaque partie prend toutes les précautions nécessaires afin que les données fournies par l'autre partie dans le cadre du contrat les liants ne soient pas divulguées à des tiers non autorisés.

Cette confidentialité s'étend, entre autres, sur les procédures de travail mises en place par la société, le personnel, le "know-how", les logiciels utilisés.

Cette confidentialité ne trouve pas à s'appliquer pour des données ayant un caractère public ou ayant déjà fait l'objet de publication par les parties.

DeveloPassion prend toutes les précautions nécessaires afin de protéger l'intégrité des données qu'il manipule. DeveloPassion ne pourra néanmoins être tenu responsable en cas de dommages occasionnés indépendamment de sa volonté.

4. L'offre

Une offre émise par DeveloPassion bénéficie d'un délai d'acceptation de 30 jours calendrier. Au-delà de ce délai, les offres ne sont plus valables.

Les offres envoyées n'engagent pas de plein droit DeveloPassion. Il faut que l'acceptation du client soit remise à DeveloPassion sans changement et sans réserve. Si une réserve est émise, ou si un changement est demandé par le client, quant à une offre envoyée par DeveloPassion, celle-ci ne liera DeveloPassion qu'une fois contresignée et renvoyée au client.

Sauf convention contraire, les contrats conclus avec DeveloPassion sont à durée indéterminée.

5. Exclusivité

Le client ne pourra en aucun cas proposer ou accepter de travailler directement, c'est-à-dire sans l'intermédiaire de DeveloPassion, avec la ou les personnes qui sont envoyée(s) par DeveloPassion dans l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

Si le client contrevient à cette disposition, DeveloPassion sera en droit de demander une indemnité équivalente à la facturation des six premiers mois de prestations liés à ce contrat.

Cette interdiction garde ses effets pendant toute la durée des missions confiées à DeveloPassion et s'étend jusqu'à un an après la date convenue pour la fin de ces missions.

6. Paiement et frais supplémentaires

Tous les prix convenus avec DeveloPassion sont libellés en euros (€) et s'entendent hors TVA.

DeveloPassion facture ses prestations selon des tarifs horaires, journaliers ou d'autres méthodes, tels qu'indiqués dans le contrat avec le client. La méthode et la tarification sont fixés d'un commun accord sur base de l'objet, de la complexité, de l'enjeu et du caractère urgent de l'affaire.

DeveloPassion peut exiger un ou plusieurs acomptes, avant d'entamer ses prestations, et également tout au long de celles-ci. DeveloPassion se réserve en outre le droit de postposer ses prestations jusqu'au paiement complet de ces acomptes.

A la fin de la mission, le client recevra une facture finale dont seront déduits les acomptes préalablement réglés.

DeveloPassion se réserve le droit d'adapter les prix convenus dans un contrat si un changement d'une convention (collective, d'entreprise, sectorielle ou nationale) ou de la législation impacte les salaires et/ou les charges patronales de DeveloPassion. L'indexation des prix se fera automatiquement sans qu'aucune formalité supplémentaire ne soit requise.

Sauf accord contraire écrit, toutes les factures émises par DeveloPassion sont payables au comptant au siège social de DeveloPassion, sans réduction, sur le compte communiqué par DeveloPassion, et ce, au plus tard dans les 15 jours calendriers de la réception de celles-ci, sauf indications contraires sur lesdites factures.

8. Défaut de paiement

Si une facture reste impayée à la date d'échéance, DeveloPassion se réserve, sans mise en demeure préalable du client par lettre recommandée et sans que d'autres formalités ne soient requises, (A) le droit de comptabiliser des intérêts de retard à un taux de 1,5% par mois qui prendront cours à compter de la date d'échéance de la facture jusqu'à la date du paiement intégral de la somme due ainsi que (B) le droit d'exiger une indemnité forfaitaire de 10% de la somme payée en retard avec un montant de 100 EUR minimum, sans préjudice de son droit au remboursement des frais de justice (en ce compris l'indemnité de procédure applicable), en cas de recouvrement judiciaire.

DeveloPassion se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses activités, de cesser toute collaboration et de cesser d'accomplir ses engagements dans tous les dossiers en cours avec un client qui n'aurait pas réglé, totalement ou partiellement, une facture ou avec lequel un litige

sur une facture est en cours, et ce, sans indemnités et sans que DeveloPassion ne soit responsable des dommages résultant de la suspension de ses activités pour ce client.

DeveloPassion se réserve également le droit de cesser immédiatement toute collaboration avec un client, et de résilier la relation contractuelle avec celui-ci, si ledit client effectue ses paiements en retard de manière récurrente, et ce, sans indemnités et sans que DeveloPassion ne soit responsable des dommages résultant de la suspension de ses activités pour ce client ou de la résiliation de la relation contractuelle avec celui-ci.

En cas de faillite, de décès, d'incapacité notoire ou de liquidation, le contrat peut être résilié de plein droit par DeveloPassion, sans possibilité d'indemnisation pour le client.

Dans les cas décrits ci-dessus ainsi que dans le cas du client n'ayant pas réglé les acomptes convenus, tel que décrit au point 6 des présentes conditions, le client ne pourra se prévaloir de la non-exécution des obligations incombant à DeveloPassion pour demander une quelconque indemnisation.

9. Sous-traitance

DeveloPassion se réserve le droit de faire intervenir un sous-traitant pour accomplir ses engagements envers le client. Toutefois, DeveloPassion s'engage à ce que le tiers en question respecte toutes les obligations auxquelles DeveloPassion s'engage au travers de sa relation avec le client.

Si DeveloPassion estime devoir faire appel à un sous-traitant, le client en sera prévenu, par écrit ou par courrier électronique, et disposera de 7 jours ouvrables pour marquer son désaccord. En l'absence de réponse exprimant le désaccord du client endéans ce délai, il sera considéré qu'il acquiesce à l'intervention du sous-traitant et celle-ci pourra avoir lieu.

10. Changement dans la mission

S'il est demandé à DeveloPassion d'effectuer des missions qui n'étaient pas visées par le contrat ou les offres liant les deux parties, un avenant explicitant l'étendue de la mission ou des missions supplémentaire(s) et le prix y correspondant devra être rédigé et signé par les deux parties.

Lorsqu'il y a un changement dans les missions confiées à DeveloPassion, ou, lorsque la charge de travail des missions confiées à elle devient plus importante que ce qui avait pu être raisonnablement convenu lors de la conclusion du contrat, DeveloPassion se réserve le droit de refuser le changement, et le cas échéant, de résilier le contrat. Le client ne pourra alors demander une quelconque indemnisation à DeveloPassion.

Quant à une offre envoyée par DeveloPassion à la suite d'un changement demandé par le client, celle-ci ne liera DeveloPassion qu'une fois contresignée et renvoyée au client.

Si un client désire reconduire un contrat à durée déterminée le lient à DeveloPassion, il doit prévenir celui-ci quatre mois avant l'échéance du contrat. Si la durée du contrat est de plus d'un an ou a une durée indéterminée, DeveloPassion doit être prévenu six mois avant la fin du contrat initial. DeveloPassion se réserve le droit de ne pas reconduire un contrat, sans motif et sans qu'aucune indemnité puisse lui être réclamée.

11. Réclamations

Lorsqu'un manquement grave pouvant affecter la collaboration des parties est constaté par une des parties, celui-ci devra le signaler par un écrit circonstancié à l'autre partie dans les 3 semaines de la constatation dudit manquement. Cette constatation pourra se faire par courrier au siège social de la partie concernée ou par courrier électronique.

Une réunion sera proposée par la partie concernée dans les 10 jours ouvrables de la réception de l'écrit constatant le manquement afin de discuter dudit manquement, et le cas échéant, de la manière d'y remédier. Le client ne pourra se prévaloir dans le futur d'un manquement dont il n'a pas signalé la constatation de la manière telle que précédemment décrite.

Si le client n'est pas d'accord avec une facture émise par DeveloPassion, il devra la contester par écrit au siège social de DeveloPassion et moyennant motivation endéans les huit jours calendrier après sa réception. A défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

12. Résiliation

Si le contrat a une durée indéterminée, chacune des parties peut résilier le contrat moyennant un préavis de trois mois.

Si le client désire mettre fin au contrat à durée déterminée le lient à DeveloPassion avant la date de fin prévue dans le contrat, il sera tenu de payer une indemnité équivalant au montant des 6 premiers mois de facturation qui lui ont été envoyée par DeveloPassion. Si aucune facture ne lui a encore été envoyée, le montant s'élève à deux fois le montant de l'acompte tel que décrit au point 6 des présentes conditions.

La résiliation se fait par envoi d'un écrit, exprimant sans ambiguïté la volonté de résilier le contrat, par recommandé au siège social de DeveloPassion.0

13. Responsabilité

De manière générale, DeveloPassion s'engage uniquement à une obligation de moyens et non à une obligation de résultats. DeveloPassion s'engage donc à mobiliser tous les moyens dont il dispose pour réaliser ses missions.

Si un contrat a été conclu, il peut cependant être expressément convenu qu'une ou plusieurs missions, à préciser, engagent DeveloPassion à des obligations de résultat. Cela devra être précisé avec la création d'un "service-level agreement".

DeveloPassion s'engage à exécuter ses prestations dans un délai raisonnable. DeveloPassion n'est en aucun cas responsable d'un dépassement de délai imputable au client, à des tiers ou à un cas de force majeure. DeveloPassion prend les dispositions organisationnelles et administratives adéquates afin d'éviter que des conflits d'intérêts entre ses clients ne portent atteinte aux intérêts de ces derniers à la suite de ses services de consultance. A cette fin, le client est tenu d'avertir DeveloPassion de toute information qui pourrait mettre DeveloPassion dans une situation de conflit d'intérêts. DeveloPassion se réserve par conséquent le droit de refuser un marché pour des raisons déontologiques si des conflits d'intérêt pouvant nuire à ses clients pourraient survenir.

Les conseils et prestations fournis par DeveloPassion se font sur base des données qui lui ont été fournies. DeveloPassion décline sa responsabilité en cas de dommages occasionnés par des conseils ou des prestations qui ont été donnés ou fournis sur base de données non à jour, erronées ou incomplètes.

En aucun cas DeveloPassion ne dispose d'un pouvoir de décision. DeveloPassion n'émet toujours qu'une opinion. Le pouvoir de décision appartient toujours au client. Dès lors, DeveloPassion ne pourra jamais être tenu responsable des conséquences dommageables d'une décision.

DeveloPassion ne pourra être tenu responsable de la non-exécution des obligations lui incombant si celle-ci résulte de la carence du système informatique, de la communication ou de la collaboration du client. Il est entendu par carence du système informatique, un système qui ne permet pas l'accès ou le traitement des données y contenus, ou encore contenant des données erronées ou non à jour.

En tout état de cause, toute responsabilité contractuelle ou extracontractuelle éventuellement à charge de DeveloPassion, de ses sous-traitants et/ou de ses employés, est limitée en montant principal, frais et intérêts, au montant hors TVA payé par le client dans le dossier dans lequel la responsabilité est retenue et, à défaut d'un tel dossier, à un maximum de € 7.500 par dommage. DeveloPassion ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un dommage indirect

ou collatéral, d'une privation de jouissance ou d'un manque à gagner occasionnés par le client ou par des tiers.

DeveloPassion fournit des efforts raisonnables pour préserver ses e-mails des virus ou d'autres défauts provenant des ordinateurs ou d'un système IT. Toutefois, il ressort de la responsabilité du client de prévoir des mesures appropriées afin de protéger ses ordinateurs et son système IT. DeveloPassion n'assumera aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant de la réception ou de l'utilisation d'une communication électronique provenant de DeveloPassion.

14. Collaboration et obligations du client

Le client s'engage à mettre à disposition de DeveloPassion un environnement de travail adapté à l'exercice des missions lui incombant.

DeveloPassion fait de son mieux pour dispenser à ses clients un service optimal. Pour ce faire, une interaction et une collaboration fluides entre DeveloPassion et le client sont indispensables.

Les prestations de DeveloPassion sont par ailleurs des prestations sur-mesure et basées sur des faits concrets. Le client s'engage à fournir spontanément et immédiatement, tant à l'entame des prestations que durant la durée du contrat, éventuellement à la demande de DeveloPassion, toute information ayant un rapport avec les prestations qui font l'objet du contrat qui serait exigée en vue de l'exécution optimale des services. Le client est responsable de la précision, de la complétude et de la confidentialité des données, des informations et des pièces qu'il fournit. DeveloPassion n'est pas responsable des dommages occasionnés par la transmission d'une information incorrecte ou incomplète par le client.

Si le client ne collabore pas, et/ou ne respecte pas les délais prévus ou les accords convenus, DeveloPassion se réserve le droit de résilier la relation contractuelle avec ce client, sans que DeveloPassion ne puisse être tenu responsable de dommages pouvant résulter de ce retrait, et sans possibilité d'indemnisation pour le client.

Le client se conformera à toutes ses obligations légales et juridiques, notamment fiscales, sociales, comptables et commerciales. Le client est entièrement et exclusivement responsable du respect de toutes ses obligations légales et juridiques.

Le client assure l'entière responsabilité de ses agissements. La responsabilité de DeveloPassion ne pourra, en aucun cas, être invoquée dans le cadre d'accidents de quelque nature qu'ils soient, y compris ceux dont le client serait victime, hormis ceux dont la responsabilité incomberait à DeveloPassion, ou ceux causés à des tiers ou à leurs biens.

15. Force majeure

En cas d'inexécution totale ou partielle d'obligation résultant d'un cas de force majeure, DeveloPassion, ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages.

Par cas de force majeure, il est entendu, de manière non exhaustive, une guerre, une grève, une catastrophe naturelle ou tout autre événement indépendant de la volonté de DeveloPassion empêchant la réalisation par celui-ci des obligations lui incombant.

16. Propriété et droits d'auteurs

En dehors du cadre de la mission assignée à DeveloPassion, il est interdit au client de multiplier, de publier ou d'utiliser d'une quelconque manière les avis, les notes, les opinions, les contrats, les documents, les slides et tout autre activité intellectuelle sous toute forme quelconque établis par DeveloPassion, sauf accord écrit et préalable de DeveloPassion.

Le client est et restera toujours propriétaire des données qui sont transmises à et par DeveloPassion lors des missions qui lui sont confiées.

Sauf convention contraire, si, lors de l'accomplissement des missions lui incombant, DeveloPassion implémente un logiciel créé par celui-ci ou pour le compte de celui-ci, DeveloPassion restera propriétaire des droits sur ce logiciel, même après la fin de la relation contractuelle le liant au client.

17. Non-renonciation et nullité

La non-application d'un article ou d'une partie d'article des présentes conditions générales, même de façon récurrente, ne signifie en aucun cas une renonciation d'application de celui-ci par DeveloPassion. Tout au plus ne peut-on y voir qu'une simple tolérance dont le client ne peut se prévaloir en cas de litige.

Dans le cas où un ou plusieurs articles, ou, une ou plusieurs parties d'articles des présentes conditions générales viennent à être annulées ou réputées non-écrites, tous les autres continueront à s'appliquer.

18. Droit applicable et tribunaux compétents

Le droit Belge est le seul applicable aux relations entre DeveloPassion et ses clients, et ce, même s'il existe un élément d'extranéité dans le contrat.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du cadre contractuel entre DeveloPassion et ses clients devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, les parties s'engagent à tenter de résoudre leur différend par la médiation. La médiation débutera 30 jours au plus tard à partir de la demande de médiation d'une des parties et ne pourra excéder 30 jours, sauf accord des parties. La demande de médiation se fait par écrit au siège social de la partie concernée.

En cas d'échec de la médiation, les tribunaux compétents seront exclusivement ceux de l'arrondissement judiciaire de Mons.